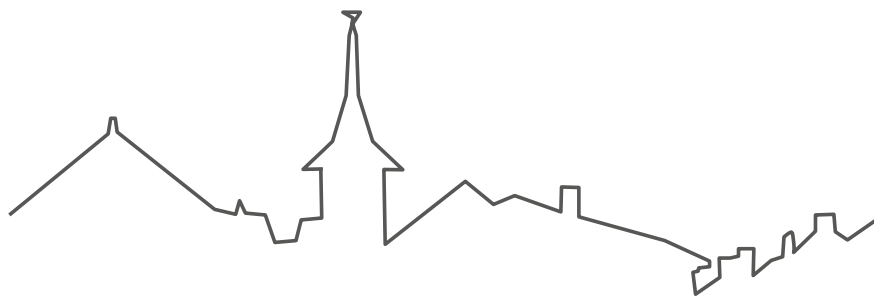




BODZ'INFO



INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général **au Parlement Vaudois**, salle du Grand Conseil à Lausanne.

Mardi 10 mars 2025 à 19h00

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n° 1/2026** – Demande de prêt complémentaire de CHF 390'000.- pour le financement de la construction du chauffage à distance (CAD)
8. **Préavis municipal n° 2/2026** – Modification des articles 24 et 25 des nouveaux statuts de l'AIEE
9. Divers et propositions individuelles

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président		La Secrétaire
Chris Chard		Liliane Meylan
		

Pour rappel, les séances du Conseil général sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.

ELECTIONS COMMUNALES DU 8 MARS 2026 – 1^{er} tour



Dimanche 8 mars aura lieu le renouvellement des autorités communales.

Nous vous invitons à voter pour les candidats que vous souhaitez voir vous représenter durant la législature 2026-2031.

Une seule liste a été déposée dont les candidats sont

Olivier Dumuid, municipal sortant

Mary-Claude Liang, municipale sortante

Florent Morandi, municipal sortant

Claude-Olivier Rosset, municipal sortant

Katrin Siebenbuerger Hacki, nouvelle candidate

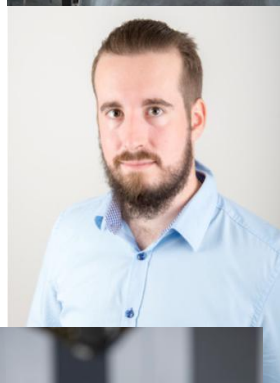
Suite du calendrier :

29 mars 2026 élection à la municipalité 2^{ème} tour

26 avril 2026 élection à la syndiculture 1^{er} tour

17 mai 2026 élection à la syndiculture 2^{ème} tour

les suivants :



GALETTE DES ROIS

La traditionnelle fête des rois s'est déroulée le 6 janvier 2026 à la Maison Bodzérane.





Police cantonale
Centre Blécherette

Route de la Blécherette 101
1014 LausanneP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Escroquerie aux faux banquiers/policiers : le nombre de cas repart à la hausse

Après une période plus calme en fin d'année 2025, les annonces d'escroqueries aux faux policiers repartent à la hausse. D'autre part, les escrocs ont adapté leur stratégie et se présentent maintenant comme des employés de banque ou comme faisant partie du personnel d'un centre médico-social (CMS).

Après une relative accalmie en fin d'année 2025, le nombre d'escroqueries à la fausse qualité repart à la hausse ces dernières semaines. Durant la semaine du 12 janvier 2026, la police a dénombré 24 cas de type faux banquiers-policiers, dont 12 tentatives, principalement dans les localités de Lausanne (9), Nyon (4) et Savigny (2). Le préjudice total se monte à CHF 73'000, dont un cas lausannois pour un préjudice de CHF 43'000. Les autres cantons observent la même hausse.

De plus, les auteurs semblent avoir adapté leur modus en s'annonçant à la fois comme policier mais de plus en plus comme employé de banque et également du CMS.

Le total des cas reportés à la police en 2025 est de 925 (668 tentatives et 257 réussites), alors qu'il était de 369 en 2024 (229 tentatives et 140 réussites).

Conseils de prudence

Gérez vos données en ligne : les escrocs utilisent les informations figurant sur les annuaires électroniques où figure les noms, prénoms, adresse et le numéro de téléphone fixe de leurs victimes potentielles.

La police incite les familles et les proches de personnes âgées vivant seules, à leur proposer leur aide pour la gestion de leurs relations bancaires.

La police rappelle qu'elle ne se rend jamais chez des particuliers pour saisir les cartes bancaires ou des objets de valeur et répète les conseils suivants :

- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone
- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non), votre code secret ou des objets de valeur à un inconnu
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant
- ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro
- appeler la police en cas de doute
- transmettre cette information à votre entourage

Renseignements : Alexandre Bisenz, chargé de communication. Tél : 075 418 42 61, 021 644 81 90.

Informations en matière de prévention :

- Qu'est-ce que l'arnaque au faux banquier ? <https://votrepolice.ch/quest-ce-que-larnaque-au-faux-banquier/>
- Faux policier, banquier ou neveu : que faire ? <https://votrepolice.ch/arnagues-telephoniques-visant-les-personnes-agees-comment-identifier-et-eviter-les-appels-chocs/>
 - et vidéo eCop François : Arnaque au faux banquier

POLICE : Actes de malveillance

Depuis quelques années, la vie semblait tranquille à Bougy-Villars, si ce n'est la venue régulière de cambrioleurs.

Mais depuis l'inauguration de la place du village, des petits malins sont venus perturber cette vie paisible en vandalisant, à l'aide de pétards chinois, l'ascenseur.

Cet élément du cœur du village est nécessaire pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes, etc. Il est donc primordial que l'ascenseur puisse fonctionner.

Civisme ou délation ? Faut-il renseigner la police ?

Signaler à la police que des malfaiteurs viennent de fuir à bord d'un véhicule, portant telle plaque d'immatriculation, après avoir fracassé la vitrine d'un commerce, ou qu'un individu est en train de pénétrer dans la maison voisine par la porte-fenêtre de la terrasse, relève d'un acte élémentaire de civisme.

La police constate tous les jours que des témoins de délits ou de comportements éminemment suspects ont hésité, voire négligé, de l'en aviser.

Et pourtant, les renseignements fournis par le public sont très utiles à nos analystes criminels, qui, quotidiennement, compilent de nombreuses données pour tisser des liens entre les délits et aider les enquêteurs. Cela permet, au niveau Suisse et international, de démasquer et d'interpeller les malfrats.

Toute information est utile, la plus insignifiante soit-elle. Les données ainsi recueillies sont bien sûr traitées en toute confidentialité.

Vos observations sont importantes, utiles et peuvent sauver une vie ou protéger des biens ; les vôtres peut-être !

Merci de votre précieux concours



Registre des citernes et directives cantonales

La Loi fédérale sur la protection des eaux fixe la responsabilité des détenteurs de réservoir à mazout de chauffage et à diesel. Cette responsabilité comprend les devoirs de contrôle et d'entretien de leurs installations. La surveillance du Canton et des Communes est centrée sur les secteurs et zone considérées comme sensibles en termes de protection des eaux.

Les installations soumises à autorisation sont distinguées par la loi :

- ◆ Les installations se situant en secteur « Au » et zones « S » de protection des eaux sont soumises à autorisation cantonale.

Ces contrôles sont obligatoires et doivent être effectués tous les dix ans par une entreprise spécialisée et reconnue. La Commune exerce son devoir d'information et de suivi.

- ◆ Les citernes en secteur « üB » et les petits réservoirs (volume de et inférieur à 2'000 l) en secteur « Au » ne sont pas soumis à autorisation ni à une surveillance du Canton et de la Commune. Le devoir d'entretien et de mise en conformité est de la seule responsabilité des détenteurs.

- ◆ Toutes les installations de stockage de carburant pour chauffage, véhicule (station-service, exploitation agricole) et génératrice sont soumises à notification et doivent être déclarées à la municipalité.
- ◆ A noter que les citernes enterrées à simple paroi doivent être assainies ou mises hors service depuis le 1er janvier 2015.

SANTE PUBLIQUE

Des milliards de mégots sont jetés de manière incorrecte chaque jour dans le monde. Or, ils sont remplis de substances toxiques et se décomposent très lentement.

De l'arsenic, des microplastiques, des hydrocarbures, des métaux lourds, etc. Toutes ces substances sont contenues dans les mégots de cigarettes. « Le dégagement de nicotine est le plus nocif pour l'environnement », précise le Centre suisse d'écotoxicologie appliquée. En tout, un mégot contient des milliers de substances chimiques, dont cinquante sont considérées comme cancérogènes.

Pourtant, les mégots sont jetés en masse dans l'espace public. On estime que c'est le cas d'environ un tiers des dix-huit milliards de cigarettes achetées chaque jour dans le monde. La voirie de la Ville de Genève en récolte environ deux cent mille par jour, selon ses évaluations. Les mégots sont plus difficiles à ramasser que d'autres déchets. Les fumeurs ont tendance à les nicher, c'est-à-dire à les placer dans des trous. Des études montrent qu'ils sont conscients de faire un mauvais geste et le cachent en dissimulant le mégot. Quant à ceux qui sont jetés dans les bouches d'égout, ils finissent dans les lacs et les rivières.

Les dommages causés à l'environnement sont multiples. Des études ont montré que les mégots inhibent la croissance des arbres. Ils sont toxiques, et, à haute dose, mortels pour la vie aquatique. Les piétiner aide les substances qu'ils contiennent à se répandre dans l'environnement.

Dans une poubelle!

Ils rendent aussi l'eau plus acide, entravant la croissance du plancton, qui est à la base de la chaîne alimentaire. Des organismes marins les mangent, croyant qu'il s'agit de proies. Ils polluent également la neige. Les filtres eux-mêmes sont faits d'acétate de cellulose, un type de plastique. Ils prennent des mois à se décomposer. La place des mégots est donc claire. Pas dans l'espace public, mais, bien éteints, dans un cendrier ou une poubelle.

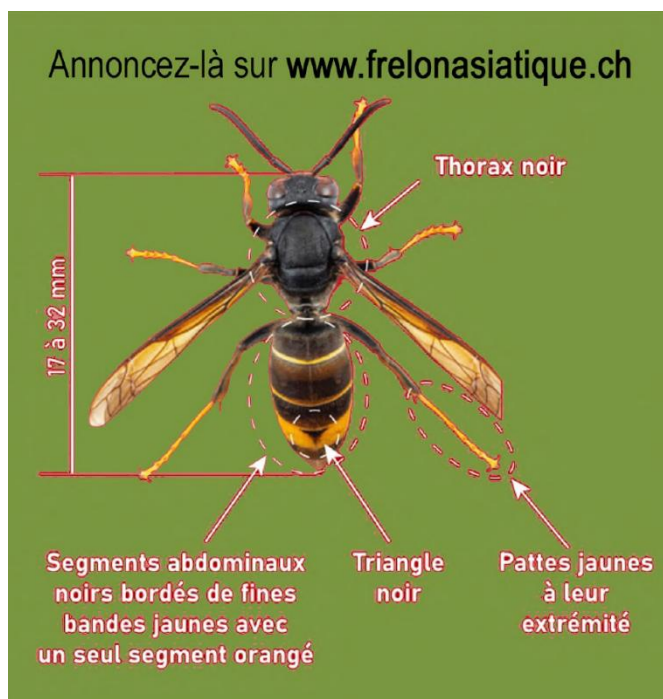


Frelons asiatiques – Rappel



En cas d'observation d'un individu isolé
en fév, mars et avr = **reine fondatrice** !

Pour éviter la formation d'un nid :
éliminez-là !



Pourquoi est-ce un problème ?

Originaire d'Asie, le frelon asiatique est arrivé en Europe en 2004 du côté de Bordeaux. Il a entamé une invasion à travers la France et est arrivé en Suisse en 2022 par les portes du Jura et de Genève.

Cette espèce se nourrit principalement d'abeilles mellifères et d'autres insectes locaux et pollinisateurs sauvages.

Par effet de cascade, cela aura bien évidemment un impact certain sur l'agriculture par une diminution de la pollinisation, d'où l'importance de signaler toute observation.

Les frelons asiatiques, tout comme les abeilles, les guêpes, ou le frelon européen (commun) possèdent un dard qu'ils utilisent en tant que forme de défense. Ils peuvent se montrer agressifs s'ils se sentent menacés. Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 mètres et sensibilisez les enfants.

Comment réagir lors d'une piqûre ?

- Rester calme
- Éviter les mouvements brusques
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupés

Destruction des nids

Dans le cas de présence de nids, les propriétaires sont invités à signaler les nids sur la plateforme www.frelonasiatique.ch et à faire appel à des spécialistes équipés (apiculteurs-apicultrices, sociétés de désinfection).

Si vous faites appel à la section d'apiculture de la Côte vaudoise (bzweifel60@outlook.com ou 079/207 42 37) et que celle-ci atteste qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, la Municipalité s'engage à rembourser le coût de destruction du nid à concurrence de CHF 450.-.

Ce qu'il ne faut jamais jeter dans les toilettes



1 – Lingettes jetables

Même celles étiquetées « jetables dans les toilettes »! Contrairement au papier toilette, elles ne se désintègrent pas rapidement. Elles peuvent s'accrocher dans les tuyaux et former des bouchons importants.

2 – Produits d'hygiène féminine

Tampons, serviettes hygiéniques et protège-dessous doivent aller à la poubelle. Ces produits sont conçus pour absorber les liquides, ce qui les fait gonfler dans les canalisations.

3 – Graisse et huile de cuisson

Elles se solidifient dans les tuyaux et créent d'énormes masses graisseuses qui bloquent les égouts et attirent les rats. Versez-les dans un contenant une fois refroidies et jetez-les aux ordures.

4 – Soie dentaire

Elle s'enroule autour d'autres débris et forme des amas difficiles à éliminer. Avec le temps, ces accumulations peuvent causer des obstructions majeures.

5 – Cheveux et poils

Comme la soie dentaire, ils s'accumulent et forment des bouchons. Ils peuvent aussi transporter des produits chimiques nocifs pour l'environnement. On peut toutefois les mettre au compostage.

6 – Médicaments

Ils polluent l'eau et nuisent à la faune aquatique. Même en petites quantités, certains médicaments peuvent avoir des effets néfastes sur les écosystèmes. Les poissons n'ont pas besoin de vos antidouleurs, merci bien! Rapportez toujours vos médicaments à votre pharmacie.

7 – Restes d'aliments

Ils attirent les nuisibles dans les égouts et peuvent causer des obstructions. De plus, ils contribuent à la prolifération de bactéries nocives dans le réseau. Réservez vos restes pour le compostage, pas pour les égouts.

8 – Couches

Elles sont trop volumineuses et ne se décomposent pas. Une seule couche peut bloquer toute une canalisation. Imaginez plusieurs!

9 – Cotons-tiges

Trop petits, ils passent à travers les filtres et se retrouvent dans nos cours d'eau. Ils peuvent être ingérés par les animaux aquatiques, avec des conséquences fatales.

10 – Condoms

Les condoms ne se désintègrent pas et peuvent bloquer les pompes de traitement. Ils représentent en plus un risque pour la vie marine s'ils atteignent les cours d'eau.

11 – Poissons morts

Les toilettes ne sont pas un cimetière aquatique. Nemo mérite mieux que ça! Les poissons peuvent bloquer les canalisations ou perturber le processus de traitement. Enterrez-les dans la cour ou compostez-les (si les enfants ne regardent pas!).

12 – Litière et déchets d'animaux

La litière, même celle dite « biodégradable », peut s'agglutiner et boucher les tuyaux. Les excréments d'animaux contiennent des parasites que les stations d'épuration ne peuvent pas traiter. La litière peut cependant être mise dans le bac à compostage.

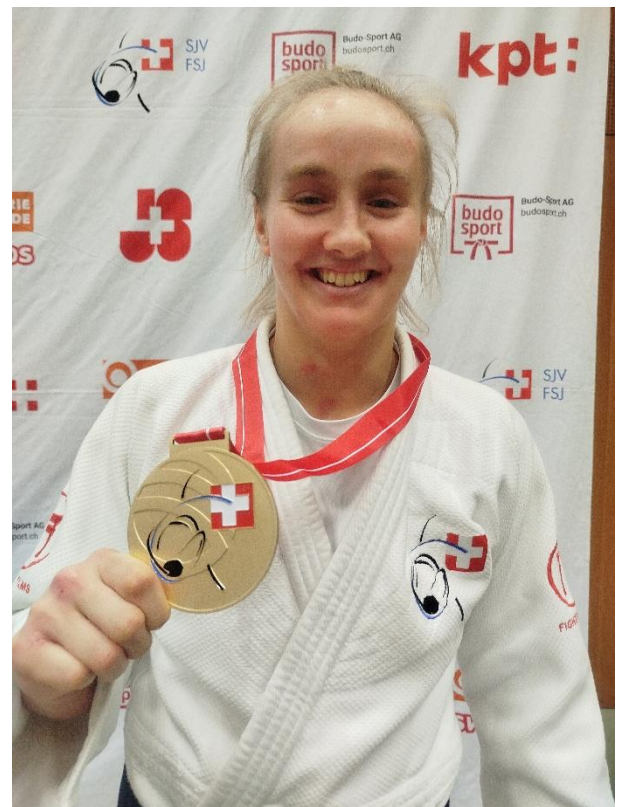


En Hyrox, Madame Bridget Kirwan, a établi le record du monde, le 7 février 2026 à Bienne, en duo, dans la catégorie plus de 60 ans.

Qu'est-ce que le Hyrox : c'est une compétition de fitness en salle, mêlant course à pied et exercices dits « fonctionnels ». La compétition est régie sous un format standard qui alterne huit sections de course et huit stations d'exercices.

Madame Bridget Kirwaqn a terminé 5^{ème} au championnat du monde en 2025.

En judo, Aline Rosset est championne suisse 2025 dans la catégorie des moins 63 kg. Il s'agit de son 10^{ème} titre national.



Ce merveilleux village – cette magnifique région





L'expérience immersive pour petits et grands

PIRATES AVENTURE



SIGNAL DE BOUGY
du 1^{er} mai au 30 août 2026
www.pirates-aventure.ch

NUMEROS UTILES

Administration communale	021808 54 41
Contrôle des habitants d'Aubonne	021 821 51 00
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414
Caisse de chômage, Morges	021 557 92 91
Centre de biométrie, passeports	0800 011 291
ECA Pully	058 721 21 21
Etat civil de La Côte, Morges	021 557 07 07
Garde forestier, M. François Martignier	079 486 96 23
Garde pêche, M. Sylvain Kramer	079 237 42 66
Garde faune, M. Dominique Morel	079 237 42 57
Gendarmerie d'Aubonne	021 557 16 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Inspecteur forestier, M. Benjamin Jaquier	079 353 42 89
Justice de paix, Morges	021 557 94 00
Office d'impôt districts de Nyon & Morges	022 557 50 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Ramoneur, MZ ramonage Romainmôtier	079 518 21 19
Registre foncier de La Côte, Tolochenaz	021 557 91 40

